



REJOIGNEZ-NOUS POUR CETTE EDITION SPECIALE !

Le Salon de la Carte Postale & Collections (41^{ème} édition) rejoint la Brocante sur une même date... Entrée gratuite pour le public.

NUMI'S CLUB VITRYAT
 11 Rue Jules Ferry
 51300 Vitry-le-François

Pour tous renseignements :
 christophe.herveux@wanadoo.fr
 07-87-22-96-86

Inscription à retourner à l'adresse ci-dessus, les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée et ne seront effectives qu'à réception du règlement, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, attention nombre de places limité.

M. Mme
 Date et lieu de naissance
 adresse
 téléphone
 email

10 € l'emplacement (table fournie - environ 2m linéaire) x = €

Règlement à l'ordre du **Numi's Club Vitryat** (chèque encaissé une semaine avant la manifestation)

Types d'exposition (objets neufs et alimentation ne sont pas autorisés):

.....

Pour les professionnels, joindre la photocopie de votre carte du registre du commerce
 N° du registre du commerce..... ou SIRET.....
 Délivré lepar.....Date de validité.....

Pour les particuliers, joindre la photocopie de votre pièce d'identité
 Permis de conduire ou Carte d'Identité.....
 Délivré lepar.....

Si vous avez des préférences d'emplacements ou des besoins spécifiques, merci de nous en informer...nous essayerons d'en tenir compte au mieux / installation dès 7h00 / ouverture public 8h00

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Date et Signature (obligatoires)

Art.9 (extrait du règlement) L'Association se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux caractères de la manifestation.

A noter qu'aucun remboursement ne sera effectué passé le 15 Novembre, avant il vous suffit de nous contacter.

Rappel de la Préfecture:

- Toute fausse déclaration est légalement punissable en vertu des articles 441-1 et suivant du code pénal.
- Obligation aux exposants d'afficher les prix des objets mis à la vente en vertu de l'article L113-3 du code de la consommation.
- Les particuliers ne peuvent exposer plus de deux fois par an.